

# Journée internationale de la prairie

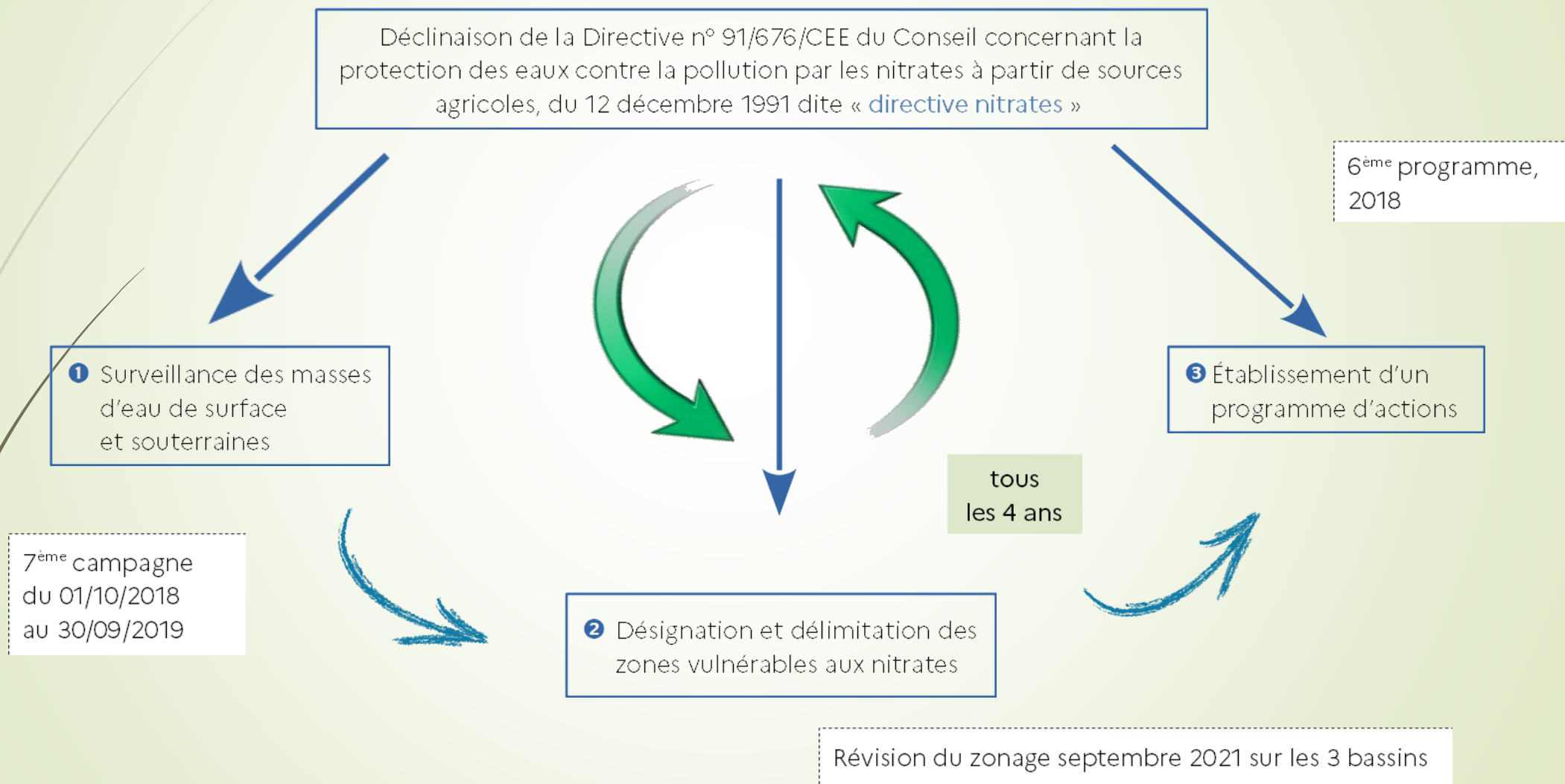
Zone vulnérable Nitrates

Le calendrier d'épandage sur prairies

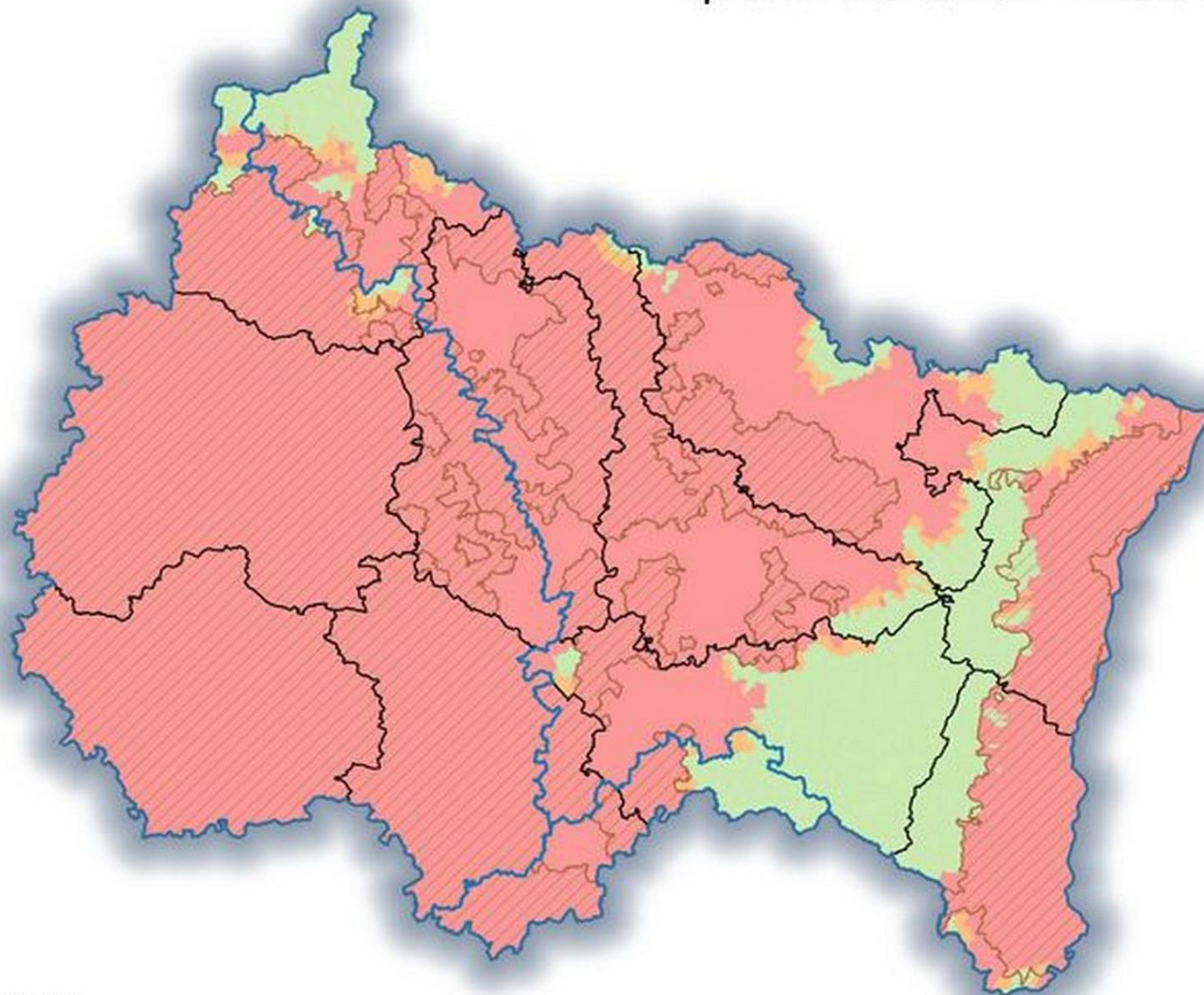
26 avril 2023






Strée

# I Déclinaison française de la directive Nitrates



## Carte des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole après révision de 2021 - Niveau désignation



-  Bassins hydrographiques
-  Anciennes zones vulnérables
- Nouvelles zones vulnérables
  -  commune classée totalement
  -  commune avec classement partiel possible
  -  commune hors zones vulnérables



# Le programme d'actions Nitrates

⇒ **Concerne** :

- l'utilisation des fertilisants organiques et minéraux, naturels et de synthèse, contenant des composés azotés
- et la gestion adaptée des terres agricoles

⇒ **Définit** :

- les mesures et actions nécessaires pour réduire les fuites d'azote à un niveau compatible avec les objectifs de **restauration** et de **préservation** de la qualité des eaux



# Le programme d'actions Nitrates

Programmes d'actions national (PAN) ⇒ socle commun

+

Programmes d'Actions Régionaux (PAR)

⇒ renforcement de certaines mesures selon enjeux

⇒ actions spécifiques sur zones de captage de l'eau destinée à la consommation humaine (ZAR)

⇒ *autres mesures nécessaires*

# Le programme d'actions Nitrates

Programmes d'actions national (PAN) ⇒ socle commun

+

Programmes d'Actions Régionaux

⇒ renforcement de certaines mesures

⇒ actions spécifiques sur zones d'alerte destinée à la consommation humaine

⇒ *autres mesures nécessaires*

Défini par l'arrêté ministériel  
du 19 décembre 2011

Révisé PAN 6 : 26 décembre 2018

Révisé PAN 7 : 30 janvier 2023

# Le programme d'actions Nitrates

Programmes d'actions national (PAN) ⇒ socle commun

+

Programmes d'Actions Régionaux (PAR)

⇒ renforcement de certaines mesures selon enjeux

⇒ actions spécifiques sur zones de captage de l'eau destinée à la consommation humaine (ZAR)

⇒ *autres mesures nécessaires*

Défini par l'arrêté préfectoral n° 2018/403 du 09 août 2018

Doit être révisé dans l'année suivant la révision du PAN

## II Définitions – Fertilisants azotés

- ▶ Les fertilisants azotés sont classés à partir de trois indices :
  - ▶ C/N
  - ▶ N minéral(nitrique, uréique et ammoniacal)/N total
  - ▶ Indice de stabilité de la matière organique : ISMO

Définition : pourcentage de matière organique du produit résiduelle environ un an après apport au sol. Cette fraction reste minéralisable mais à un rythme plus lent. Plus la valeur ISMO est élevée, plus le carbone organique apporté par le produit restera longtemps dans le sol,

- ISMO > 55 % : plutôt consommation d'azote pour dégrader la matière organique,
- ISMO < 55 % : plutôt restitution d'azote,
- non mesurable sur effluent liquide.

Valeurs		Fertilisants de type 0	Fertilisants de type I.a	Fertilisants de type I.b	Fertilisants de type II
guides	C/N*	> 20	> 10	> 8	Tout effluent qui n'entre pas dans les catégories précédentes
	Nmin/Ntot	< 20 %		[20% ; 40%[	
	ISMO	Sans objet	> 70 %	> 50 %	



# Définition – Fertilisants azotés

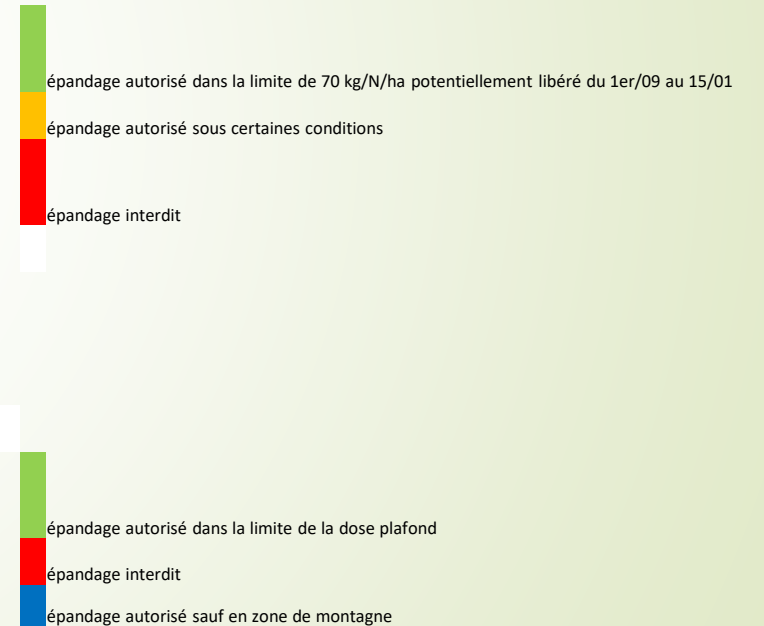
- **Type 0** : produits organiques à organisation nette de l'azote à moyen terme : boues de papeteries, marcs de raisin frais, composts de déchets verts jeunes et ligneux
- **Type Ia** : produits organiques à minéralisation d'azote très lente et contenant une faible quantité d'azote minéral : **fumiers compacts non susceptibles d'écoulement**, composts (hors compost de fientes de volaille et MIA issu Traitement des Eaux) dont **compost de fractions solides de digestats de méthanisation**
- **Type Ib** : produits organiques à minéralisation d'azote lente et contenant une quantité limitée d'azote minéral : **déjections animales avec litière sauf type Ia et fumiers de volailles**, compost MIA issu du Traitement des Eaux
- **Type II** : produits organiques à minéralisation d'azote rapide et contenant une quantité importante d'azote minéral : **tous les autres effluents dont déjections sans litière, fumier et fientes de volailles, digestats bruts et fraction liquide de digestats de méthanisation**
- **Type III** : fertilisants azotés de synthèse

# III Fertilisation azotée

- Référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Grand-Est
  - Méthodes de calcul de la dose prévisionnelle d'azote
  - Doses pivot pour certaines cultures
  - **Doses plafond** pour tournesol, céréales secondaires, plante fibres, plantes industrielles **et prairies**
- Doses plafond sur prairies sont fonction :
  - Rendement (T MS/ha) ou chargement (are/UGB)
  - Destination : pâture, foin, enrubannage, ensilage
- Dose plafond exprimée en azote efficace
  - Apport de MO : utilisation d'un coefficient équivalence engrais ( $K_{eq}$ ) selon le type de MO et la période d'apport (automne-hiver ou printemps)
  - Apport d'azote minéral
  - Comprise entre 50 U/ha (foin puis pâture ,  $rdt < 6$  T MS/ha) à 270 U/ha (PT à graminées  $rdt > 8$  T MS/ha)
- Limitation des apports organiques du 1<sup>er</sup> septembre au 15 janvier exprimée en azote potentiellement libéré à 70 kg/ha en cumulant l'ensemble des apports organiques

# Calendrier d'épandage sur prairies Région Grand-Est

Type de fertilisant	Cultures	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Type 0	Prairies implantées de plus de 6 mois	Red	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
	Luzerne	Yellow	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Yellow
Type Ia	Prairies implantées de plus de 6 mois	Red	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
	Luzerne	Yellow	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Yellow
Type Ib	Prairies implantées de plus de 6 mois	Red	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
	Luzerne	Yellow	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Yellow
Type II	Prairies implantées de plus de 6 mois	Red	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red	Red
	Luzerne	Yellow	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Yellow	Yellow
Type III	Prairies implantées de plus de 6 mois	Red	Blue	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red	Red	Red	Red
	Luzerne	Red	Blue	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red	Red	Red	Red



# Quel avenir pour les prairies ?

